

Mesdames et Messieurs les personnels enseignants,
d'éducation et psychologues ayant fait l'objet d'un rendez-
vous de carrière en 2017/2018
S/C Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements, les
directeurs de CIO,
S/C Madame et Messieurs les IA-DASEN
Mesdames et Messieurs les chefs de service

Besançon, le 20 septembre 2018

Rectorat

**Division des personnels
enseignants**

Dossier suivi par
Pascaline ROURE
Téléphone
03 81 65 47 30
Mél.
pascaline.roure
@ac-besancon.fr

10, rue de la Convention
25030 Besançon
cedex

Objet : appréciation finale portée à l'issue des rendez-vous de carrière (campagne 2017-2018).

Vous avez fait l'objet, durant l'année 2017-2018 d'un rendez-vous de carrière.

Vous avez été rendu destinataire, par un courriel émis par l'application SIAE le 18 septembre, de l'appréciation finale portée suite à ce rendez-vous de carrière. Cette appréciation finale a été portée après prise en compte du compte-rendu du rendez-vous de carrière, et des observations que vous avez pu formuler à la suite de la réception de ce compte-rendu.

L'utilisation du guide d'aide à l'évaluation par les évaluateurs, ainsi que la prise en compte de l'objectif d'équité, d'une part, entre les disciplines et, d'autre part, entre les femmes et les hommes ont fondé une démarche d'harmonisation préalable.

Les personnels éligibles à un rendez-vous de carrière en 2017/2018 et dont le rendez-vous de carrière n'a pu se tenir, notamment en raison d'une absence de longue durée, se verront notifier le fait que le compte-rendu du rendez-vous de carrière n'a pas pu être renseigné. Leur situation sera examinée dans le cadre des campagnes d'avancement d'échelon ou de grade, au regard de leur parcours.

Cette note a pour objet de vous informer des principes qui ont été mis en œuvre dans la détermination des appréciations finales. Je vous rappelle que 4 types d'appréciations finales peuvent être émis :

- Excellent
- Très satisfaisant
- Satisfaisant
- A consolider.
-

Les appréciations portées à l'issue des rendez-vous de carrière interviennent dans le parcours des personnels, à trois moments de leur carrière.

- L'accès du 6^e au 7^e échelon de la classe normale fait l'objet d'un avancement accéléré d'une année pour 30% des personnels ayant-droits. C'est l'enjeu du 1^{er} rendez-vous de carrière.
- L'accès du 8^e au 9^e échelon de la classe normale fait l'objet d'un avancement accéléré d'une année pour 30% des personnels ayant-droits. Tel est le sens du 2^e rendez-vous de carrière



2/2

- L'appréciation finale consécutive au 3^e rendez-vous de carrière est prise en compte dans le cadre des campagnes d'accès à la hors classe, dès lors que l'agent remplit la condition d'ancienneté pour que sa situation soit examinée en vue du passage à la hors classe (c'est-à-dire avoir une ancienneté d'au moins deux ans dans le 9^e échelon, au 31 août de l'année au titre de laquelle le tableau d'avancement est établi)

Pour l'accès à la hors-classe du corps 10% des promouvables, au maximum, peuvent prétendre à une appréciation « excellent », et 45% à une appréciation « très satisfaisant ». C'est pourquoi, afin que le niveau moyen d'appréciation ne soit pas substantiellement dégradé entre les deux premiers rendez-vous de carrière et le troisième, l'appréciation excellent a été réservée aux personnels ayant des niveaux d'appréciations les plus favorables sur les différents items qui ont fait l'objet d'une évaluation, l'objectif recherché étant de parvenir à une proportion maximale d'environ 10% d'agents bénéficiant de l'appréciation « excellent » et d'environ 45% d'appréciation « très satisfaisant ».

En conséquence, une proportion importante de personnels ayant obtenu une appréciation « très satisfaisant », au 1^{er} ou au 2^e rendez-vous de carrière pourront bénéficier d'un avancement accéléré à l'échelon 7 ou à l'échelon 9 de la classe normale. Ces personnels seront identifiés parmi ceux ayant obtenu les niveaux d'appréciations les plus favorables, sur les différents items évalués.

Afin que les personnels puissent se situer, les annexes suivantes précisent, pour chaque corps et pour chaque rendez-vous de carrière, les critères retenus pour déterminer l'appréciation finale, sur la base des niveaux d'appréciations obtenus sur les différents items évalués.

Dans ce cadre, une importance particulière a parfois été accordée au niveau d'appréciation porté sur les items suivants (pour les personnels enseignants):

- Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique
- Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves
- Contribuer à l'action de la communauté éducative et coopérer avec les partenaires de l'établissement.

Je forme le vœu que ces éléments d'information seront de nature à permettre à chaque personnel évalué d'être en mesure de situer sa manière de servir au regard des conditions permettant d'atteindre les niveaux d'appréciations les plus favorables.

Pour le Recteur et par délégation
La Secrétaire Générale de l'Académie

Marie-Laure JEANNIN

Annexes :

- Critères retenus pour l'appréciation finale.